

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 586

DU 22 DECEMBRE 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

| | |
|---|-----------|
| SECRETARIAT ADMINISTRATIF | 3 |
| COMMISSION APPEL | 6 |
| COMMISSION ARBITRES | 8 |
| COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION | 11 |
| COMMISSION FEMININES..... | 13 |
| COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE | 14 |
| COMMISSION FUTSAL | 16 |
| COMMISSION DES REGLEMENTS..... | 17 |
| COMMISSION TECHNIQUE | 19 |

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

| | |
|-----------------------|----------------|
| SECRETARIAT | 04 76 26 82 90 |
| TRESORIER | 06 33 54 57 25 |
| APPEL | 04 76 26 87 72 |
| ARBITRES | 04 76 26 82 94 |
| DISCIPLINE | 04 76 26 82 97 |
| TERRAINS | 04 76 26 82 95 |
| FEMININES | 04 76 26 87 73 |
| ENTREPRISES-FUTSAL | 04 76 26 87 74 |
| ETHIQUE | 04 76 26 87 70 |
| REGLEMENTS | 04 76 26 82 96 |
| SPORTIVE | 04 76 26 87 71 |
| STATUT DE L'ARBITRAGE | 04 76 26 87 75 |
| TECHNIQUE | 04 76 26 82 99 |

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires

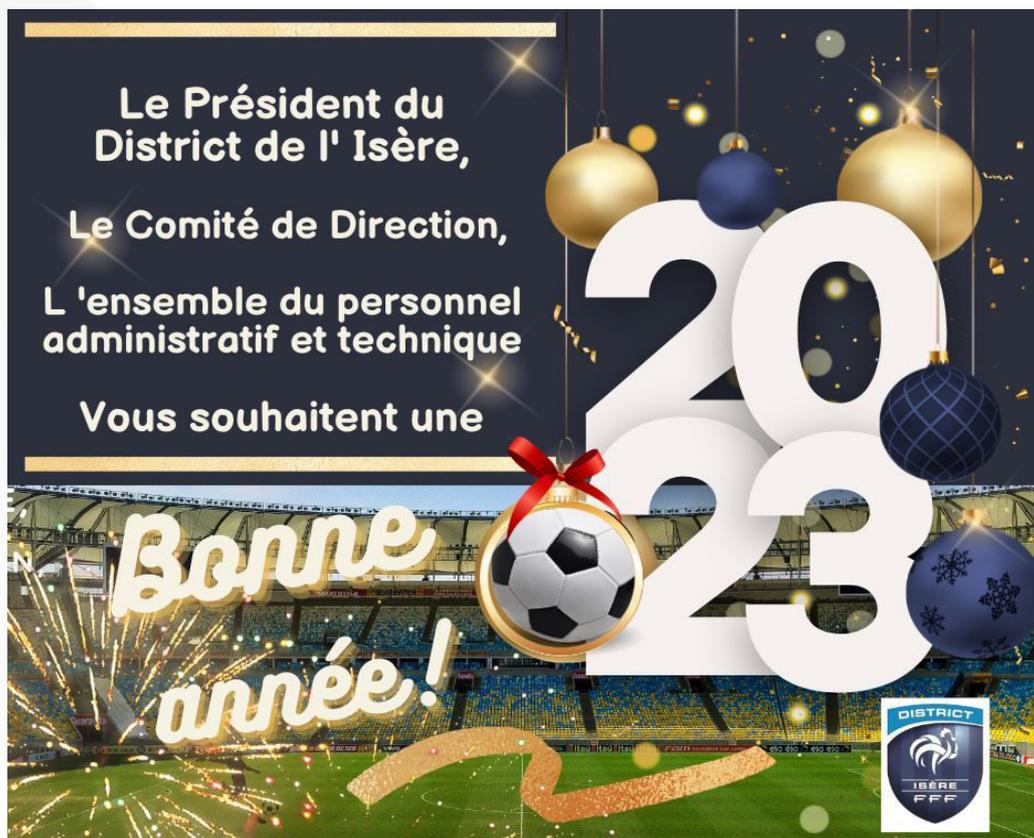
SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 décembre 2022

Procès-Verbal N° 586

Fin d'année – Fermeture du District

En raison des fêtes de Fin d'année,
nous vous informons que le District sera fermé
du 23 décembre à 16h30 jusqu'au mardi 3 janvier.
Réouverture 8h30.



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

TRESORERIE DISTRICT

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 8 au 10 décembre 2022

| | |
|-------------|----------|
| MOIRANS 2 | U13D2 |
| SEYSSINET 6 | U13D4 |
| CEA | SA8ENTD2 |

TULLINS 2
ST ANDRE GAZ 2
VIRIEU/VALONDRAS 2
CREMIEU 2
ISLE D'ABEAU 3
RUJY
ESTRABLIN 2
ST MAURICE L'EXIL 2
GPT ARTAS CHAR OND 3
CVL 38 2

NON RETOUR DU DEFI JONGLAGE

Amende 25 €

2° Tour Challenge Festival Isère du 03/12/22

BAJATIERE
VOREPPE 2
FC2A 3

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 décembre 2022

520296 ABBAYE US
539465 MISTRAL FC
539477 TUNISIENS SMH
564225 FUTSAL CLUB VOREPPE



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

| E-mails Commissions | |
|-----------------------|--|
| APPEL | appel@isere.fff.fr |
| ARBITRES | arbitres@isere.fff.fr |
| DELEGATIONS | delegations@isere.fff.fr |
| DISCIPLINE | discipline@isere.fff.fr |
| FOOT ENTREPRISE | foot-entreprise@isere.fff.fr |
| FUTSAL | futsal@isere.fff.fr |
| REGLEMENTS | reglements@isere.fff.fr |
| SPORTIVE | sportive@isere.fff.fr |
| STATUT ARBITRAGE | statutsarbitrage@isere.fff.fr |
| TERRAINS | terrains@isere.fff.fr |
| FEMININES | feminines@isere.fff.fr |
| ETHIQUE ET PREVENTION | ethique@isere.fff.fr |



| Autres E-mails | |
|------------------------------|--|
| District | district@isere.fff.fr |
| Président | herve.giroud-garampon@isere.fff.fr |
| Vice-Président Délégué | michel.vachetta@gmail.com |
| Trésorier | fciceron@isere.fff.fr |
| Comptabilité | comptabilite@isere.fff.fr |
| Responsable administrative | ebelot@isere.fff.fr |
| Conseiller Technique Fédéral | tbartolini@isere.fff.fr |
| Educateur Sportif | dcazanove@isere.fff.fr |
| CTD - DAP | jhugonnard@isere.fff.fr |

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

COMMISSION APPEL

Mardi 20 decembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°586

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s: MONTMAYEUR Marc, TRUWANT Thierry, BLANC Aline, BRAULT Annie, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN, Didier, BONNARD Christophe

Excusé(e)s : *PION Christophe, REMLI Amar, FERNANDES Carlos, RACLET Chrystelle*

.....
Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

RAPPEL À TOUS LES CLUBS

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.



Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

MOIRANS : Appel disciplinaire

JELANI ZOBIRI : Appel disciplinaire

LAURENT GARDIEN : Nous notons votre absence (justificatif professionnel reçu) à l'audition du mardi 20 décembre 2022

DOMARIN : Courrier informant de l'absence d'un membre convoqué à l'audition du mardi 20 décembre 2022 pour raisons professionnelles Dans l'attente du justificatif pour le mardi 27 décembre 2022 sous peine de sanction et amende.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier 22-23-021D : Senior, D3, poule B, MOIRANS / RO-CLAIX, Match du 26/11/2022.

Appel du club de **MOIRANS** en date du mardi 13 décembre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, lors de sa réunion du mardi 6 décembre 2022, parues au PV n° 584, du jeudi 8 décembre 2022

Appel portant sur : « appel concernant la sanction d'un joueur, lors du match de championnat D3, poule B, FC MOIRANS / RO CLAIX, du 26/11/2022.

Appel recevable.

L'audition aura lieu le mardi 24 janvier 2023 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V la secrétaire de séance

Aline BLANC

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

COMMISSION ARBITRES

MARDI 20 DECEMBRE-2022 à 18h30

Procès-Verbal N°586

Président : SABATINO Joseph

Présent : CARRETERO Christophe

Excusés : . THEVENIN Cyril , KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc.

VŒUX :

LA CDA SOUHAITE A TOUS LES ARBITRES ET LEURS FAMILLES AINSI QU'A TOUTES LES COMPOSANTES DU FOOTBALL **DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2023.**

• **QUESTIONNAIRE DE NOEL : À FAIRE OBLIGATOIREMENT .**

Il sera envoyé par le district par mail le vendredi 23/12/2022 à tous les arbitres et observateurs et il devra être fait en ligne et en retour pour le 22/01/2023 à minuit date butoir.

• **STAGE DE RATRAPPAGE DES ARBITRES ABSENTS AUX 2 STAGES PREVUS DANS LA SAISON**

Suite à une demande du corp arbitral, la CDA effectue exceptionnellement un 3ème stage pour les arbitres qui étaient absents et qui ont reçu une convocation par mail pour le samedi

21 /01/2023 au district de l'Isère de 8h00 à 12h00 merci de respecter les informations transmises sur le mail pour le test physique et le questionnaire sur table.

CAP LIGUE

Date de L'examen le 14 janvier 2023 (à Tola-Vologe – LAURAFoot)

Candidatures à transmettre à la ligue pour l'examen le 07/01/2023.

- SENIORS : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand - AKSOY Emre
- JEUNES ARBITRES : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

La formation Cap Ligue sera assurée par Anthony GRUFFAZ

DATES FORMATION INITIALE ARBITRE (DERNIERE FORMATION)

- **FIA** 14, 21, 28/01/2023 au Stade Chantereine à Bourgoin-Jallieu de 8h30 à 17h30
- **FMI et Formation Administrative** le 04/02/2023 au District à Sassenage de 8h-12h.

OBSERVATIONS (RAPPEL)

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

TUTORATS

A l'issue de la dernière FIA, il y a eu 16 nouveaux arbitres (Jeunes) qui doivent avoir un tuteur pour leur démarrage dans l'arbitrage. Les arbitres D1, D2, vont être contactés par mail pour tutorer les nouveaux arrivants merci de répondre Au responsable du tutorat.. Vous aurez l'obligation de faire 4 tutorats pour le défraiement.

Responsable des tutorats : Luc VAGNEUX (merci de le mettre en ampliation)

Tutorats reçu :

- FERNANDES Carlos : sur DE BONNEFOY Céliane 2/4

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

| Nom | Catégorie | Téléphone | Courriel |
|------------------|---|----------------|--|
| FARKAS Leo | Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District | 07 85 98 74 44 | designation.isere@gmail.com |
| YUKSEL Ferdinand | MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA | 06 17 14 62 03 | yuksel.ferdinand@gmail.com |
| CUSANNO Stéphane | U17 District | 06 46 41 36 44 | designateursjeunesarbitres38@hotmail.com |
| THEVENIN Cyril | U15 District | 06 07 23 89 63 | designation38.u15@gmail.com |
| AKYUREK Mustafa | Foot entreprise, Futsal | 06 58 92 79 30 | Mustaky38@yahoo.fr |

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

COURRIERS CLUBS

Absence d'arbitres : Résultats d'enquêtes

- D4 Poule D, Creys-Morestel 3 – Les Turcs de la Verpillière (Arbitre SCHAPMAN Jean-Charles) ;
Appel et indisponibilité de l'arbitre pour blessure transmise au désignateur concerné en dernière minute qui n'a pas pu le remplacer .
- D4 Poule E : St Maurice l'Exil – Estrablin (Arbitre CASSARD Jim).
L'arbitre s'étant mis indisponible a fait une erreur lors de la saisie de son arrêt au niveau des dates d'où la désignation et le non déplacement de l'arbitre concerné.
- D3 du 11/12/2022 : Les Avenieres / St Joseph de Riviere (GHAFIRI Abdelhak) l'arbitre a eu un empêchement pour raison professionnelle de dernière minute et n'a pas pu être remplacé .

NIVOLAS VERMELLE : Demande arbitre

Match U15 D3 PH2 du 25/02/2023 à 15h00 – St André le Gaz / Nivolas CS- transmis au désignateur pour suite à donner .

Report des matchs : En cas d'annulation, inversion, changement de lieu ou de report de match, les clubs doivent impérativement informer les officiels de matchs de la nouvelle donne.

COURRIERS ARBITRES

- DELAPORTE Franck : envoi fiche de renseignement et autorisation droit à l'image
- BADIS Ben Houla : changement numero portable : 06-01-26-92-95

STAGE DE FORMATION ARBITRES ASSISTANTS JEUNES ET ADULTES

Prévu le 08/01/2023 au District de l'Isère de 8h00 à 12h00. Convocation envoyée par mail directement aux arbitres jeunes et adultes concernés

- CANDIDATURES ARBITRES ASSISTANTS JEUNES :

YAHIA Abdelkader - PEREZ Thomas – DIOP Ameth – AOUAD Mohamed -

ATTENTION LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 20 Décembre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 586

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayeur
Excusés : J.P Bert ;
Absents

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARCES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES; FORMAFOOT ; FONTAINE ; PAYS
D'ALLEVARD ;USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 586 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes **NON** reçues

Abbaye Us ; Agnin F.C ; Bizonnes Es ; Bourg Oisans Fc ; Bourgoin Asp ; Chatte ;Cheyssieu ;Us Commelle ; Creys Morestel Us ; Crossey ; Dolomieu Us ; Echirolles Fc ;Ent Foot Etang ; Es Mistral ; Eybens Oc ; Fc2A ; Formafoot Bievre Va ; Grenoble Dauphine As ; Grésivaudan ;Isle d'Abeau Fc ; Les Avenieres O ; Moirans F-C ; Nivolos V.Cs ; Noyarey ; OI Nord Dauphiné ;Pays Allevard ; Polienas As ; Quatre Montagnes Fc ; Rachais Es ; Reventin ; Saint Quentin Fallav ; St Antoine Us ; St Maurice L'Exil Aml ;Thodore U.S ; U.O Portugal Smh ; Usvo Grenoble ; Villeneuve Aja ; Voreppe

Listes reçues mais non validées

Pierre Chatel ; le Versoud

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District



COMMISSION FEMININES

Réunion du Mardi 20 Décembre 2022

Procès-verbal n° 586

Président : Jacques Issartel

Présents : Gerard Bouat, Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel : comme chaque saison :
merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**
Catégorie Niveau et Poule - Merci

Courriers : DOMENE, CHARTREUSE GUIERS, PAYS D'ALLEVARD, G U C, VEZERONCE HUERT, BOURGOIN, EYBENS, VAREZE, CLAIX, Hervé GIROUD GARAMPON.

RAPPEL UTILISATION TABLETTE FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

TOUS LES MAILS EMANANT D'UNE BOITE NON OFFICIELLE NE SONT PLUS PRIS EN COMPTE PAR LA COMMISSION FEMININE

DE MEME LES MAILS ENVOYES A LA COMMISSION SPORTIVE NE SONT PLUS TRAITES

La journée de la Femme aura lieu le 12 Mars à GIERES

Opération « **TOUTES FOOT** » : information est disponible sur le site

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

CHALLENGE U 13 F POINT SUR LES ENGAGEMENTS

Rappel date de clôture des inscriptions : 9 Janvier 2023

A ce jour seuls les clubs suivants se sont engagés :
GT NIVOLAS T S C 1 et 2, G U C, VALLEE DE L'HIEN,
CROLLES, MOIRANS, VEZERONCE HUERT, EYBENS,
GF 38, 2 ROCHERS

FUTSAL

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11

A MOIRANS le 7 Janvier 2023
Date limite d'engagement 18 Décembre

A LA MURE le 21 Janvier 2023
Date limite d'engagement le 8 Janvier

S'inscrire auprès de la Commission Féminine

CHAMPIONNAT D2

Poule HAUTE
La journée 5 est décalée au 19 Mars

CHAMPIONNAT U 18 A 11

La 1^e et 2^e phase seront additionnées pour définir le classement

COURRIER CLAIR :

Nous restons à votre convenance pour débattre sur le sujet évoqué.

Jacques Issartel
Président 06 34 87 23 55

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 20 décembre 2022 à 19h00
Procès-Verbal N° 586

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

69. Marjolaine SAUVÉ : noté (découverte du Homeball@Foot).

70. Goncelin vs Vallée de la Gresse 3 : noté (match reporté). Confirmation annulation des matches du 19/12/2022.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.ff.fr



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

Ville de Grenoble, terrains : Dominique BOENIGEN, 06.07.24.82.69, sport-planification@grenoble.fr, dominique.boenigen@grenoble.fr

COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches en retard, matches à jouer semaine du 09 au 12/01/2023

RT01. ASPTT 2 ST (D2) – Villeneuve (D1).

RT02. Ver Sau 3 (D2) – Tunisiens SMH 2 (D2).

RT03. Jarrie-Champ (D1) – Poisat (D2).

RT03. Fontaine Les Îles (D2) – Biliou 2 (D1).

Matches en retard, matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

RT03. Villeneuve (D1) – Saint-Martin d'Uriage (D1).

Matches en retard, matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

RT03. Tunisiens SMH 2 (D2) – Métropolitains (D1).

RT03. Saint-Paul-de-Varces (D2) – Ver Sau 3 (D2).

RT03. Saint-Georges-de-Commiers (D2) – CEA Grenoble (D2).

RT03. Goncelin (D2) – ASPTT 2 ST (D2).



CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Match à jouer jeudi 12/01/2023.

RJ04. Fasson – Eybens 2.

RJ05. Villeneuve – Saint-Martin d'Hères.

Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

J07. Fasson – Saint-Martin d'Hères.

J07. Eybens 2 – Métropolitains.

J07. Biliou 2 – Jarrie-Champ.

J07. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Rachais 2.

J07. Saint-Martin d'Uriage – Villeneuve. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).

Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

J08. Eybens 2 – Saint-Martin d'Uriage.

J08. Villeneuve – Biliou 2.

J08. Jarrie-Champ – Fasson.

J08. Rachais 2 – Saint-Martin d'Hères.

J08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers. Match reporté à une date ultérieure (match de coupe).

Match à jouer semaine du 30/01 au 02/02/2023

RJ02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

RJ02. Rachais 2 – Villeneuve.

RJ08. Métropolitains – Saint-Georges-de-Commiers 2.

Match à jouer jeudi 02/02/2023

RJ01. Villeneuve – Eybens 2.

CHAMPIONNAT FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Match à jouer lundi 09/01/2023.

Poule A, RJ06. Vallée de la Gresse 4 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule B, RJ02. Goncelin – Vallée de la Gresse 3.

Poule B, RJ04. Saint-Paul-de-Varces 2 – ASPTT 1 La Poste.

Matches à jouer semaine du 16 au 19/01/2023

Poule A, J07. Rachais 3 – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule A, J07. ASPTT 2 ST – CEA Grenoble.

Poule A, J07. Deux Rochers 4 – Vallée de la Gresse 4.

Poule A, J07. Fontaine Les Îles – Ver Sau 3.

Poule B, J07. ASPTT 1 La Poste – Poisat.

Poule B, J07. Vallée de la Gresse 3 – Saint-Paul-de-Varces 2.

Poule B, J07. Tunisiens SMH 2 – Goncelin.

Poule B, J07. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – Champagnier Brié 2.

Matches à jouer semaine du 23 au 26/01/2023

Poule B, RJ01. Villard-Bonnot Grésivaudan 1 – ASPTT 1 La Poste.

Match à jouer semaine du 30/01-02/02/2023

Poule A, RJ05. ASPTT 2 ST – Villard-Bonnot Grésivaudan 2.

Poule B, RJ01. Poisat – Goncelin.

Poule B, RJ05. Tunisiens SMH 2 – Champagnier Brié 2.

Match à jouer semaine du 06-09/02/2023

Poule B, RJ06. Poisat – Tunisiens SMH 2.

**LA COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE
VOUS SOUHAITE DE TRÈS BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE.**

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

COMMISSION FUTSAL

Mardi 20 DECEMBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°586

Président : CARRETERO Christophe
Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

.....

COURRIERS:

P.Voironnais Futsal : Lu et noté.
Futsal Pont de Claix : Lu et noté.
US La Murette : Lu et noté.

INFO DE LA COMMISSION FEMININES

2 plateaux seront organisés pour les catégories U8/ U9 et U10/ U11
→ A MOIRANS le 7 Janvier 2023
Date limite d'engagement 18 Décembre
→ A LA MURE le 21 Janvier 2023
Date limite d'engagement le 8 Janvier



COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET FEMININES SENIORS :

Ouverture des inscriptions pour tous les clubs de foot libre et futsal.
Les finales se dérouleront le week-end du 18 et 19/02/2023.
Dans un premier temps et pour une répartition plus simple sur les plateaux, seules 2 équipes par catégories seront engagées.
N'hésitez pas à me contacter si vous avez des créneaux dans vos gymnases sur les 3 week-ends de Janvier 2023.

Inscriptions :

U13 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US Corbelin 1 équipe.
Futsal des Géants 1 équipe.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
US La Murette 1 équipe.

U15 : AS Vézeronce Huert 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.
FC Picasso 1 équipe.

U17 : FC Bourgoin Jallieu 2 équipes.
AS Vézeronce Huert 2 équipes.
US La Murette 2 équipes.
USVO 2 équipes.
Pays Voironnais Futsal 1 équipe.

Féminines Séniors : Futsal des Géants 1 équipe.
GF Dauphiné 2 équipes.

CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023:

Matches en retard : Faites le nécessaire pour reprogrammer vos rencontres le plus rapidement possible !!!!

D1 : 1^o journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : Reporté



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : Reporté

D2 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Pont de Claix 2 : Reporté

D1 : 3° journée : S45 (08/11 au 13/11/22)

Espoir Futsal 38 / Futsall des Géants 2 : Reporté (gymnase municipale, St Alban de Roche).

Arbre de Vie / Futsal Picasso : le vendredi 6 Janvier a 20h45 (gymnase COSEC de champfleuri, Bourgoin-Jallieu).

D2 : 4° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Union Futsal Martinérois / Futsal Grand Lemps 38 : Reporté.

D1 : 5° journée : S49 (06/12 au 11/12/22)

Pays voironnais Futsal / Futsall des Géants 2 : Reporté.

COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL:

Espoir Futsal 38 ; Futsal Grand Lemps 38 ; Futsal Pont de Claix 2.

RAPPEL:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 20 DECEMBRE à 15 h 00
Procès-Verbal n° 586

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Jean Marc BOULORD,

Excusés : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

RESERVE D'AVANT-MATCH

N° 29 : PONT DE CLAIX / GRESIVAUDAN A.S. : SENIORS – D3 - POULE A - MATCH DU 11/12/2022.

Le club de PONT DE CLAIX a écrit sur la F.M.I : «Je soussigné(e) DONUVOSI KOMLA licence n° 2544225439 Capitaine du club F.C. PONT DE CLAIX formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs YAMIC HALIL, du club A. S. DU GRESIVAUDAN, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. Je soussigné(e) DONUVOSI KOMLA licence n° 2544225439 Capitaine du club F.C. PONT DE CLAIX formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs ACARER VOLKAN, du club A. S. DU GRESIVAUDAN, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de ... joueurs mutés hors période. «.

Le club de PONT DE CLAIX a confirmé sa réserve par courriel le 12/12/2022.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match du club de PONT DE CLAIX, pour la dire recevable. (infraction au statut de l'arbitrage - nombre de mutés).

Considérant ce qui suit :

- Le P.V. du statut de l'arbitrage suite à la réunion de la commission le 30 septembre 2022 et paru le 6 octobre 2022.
- Le club de A.S. GRESIVAUDAN est en quatrième année d'infraction au statut de l'arbitrage avec interdiction de joueurs mutés pour la saison 2022/2023.

Attendu que sur la feuille du match figure le nom des joueurs Halil YAMIC, licence n° 2558624496 et Volkan ACARER, licence n° 2588654949, joueurs mutés hors période.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité au club de A.S. GRESIVAUDAN pour en reporter le bénéfice au club de PONT DE CLAIX.

A.S. GRESIVAUDAN : (-1 (moins un) point, 0 (zéro) but)

PONT DE CLAIX : (3 (trois) points, 3 (trois) buts)

Score de la rencontre : 2 / 5

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 15 décembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

- a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 31 décembre 2022

520296 ABBAYE US

539465 MISTRAL FC

539477 TUNISIENS SMH

564225 FUTSAL CLUB VOREPPE



COMMISSION TECHNIQUE

mardi 20 décembre 2022

Procès-Verbal N°586

Président : Samuel BOURGEOIS

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

FORMATION CFF4 MODULE SPORTIF DU 19 JANVIER 2023 SASSENAGE

Reste 16 places

Liste des inscrits :

| | |
|------------------------|--------------------|
| BOUDE MELVIN | OC EYBENS (ANNULE) |
| CAPIZZI NICOLAS | 2 ROCHERS FC |
| TEDESCO Laurent | 2 ROCHERS FC |
| PEREIRA PEIXOTO Lucas | A. S. DE DOMARIN |
| CRISTINI Michael | F.C. DU LIERS |
| DE GIGLIO Loris | FC ECHIROLLES |
| GHAFIRI Abdelhak | ISLE D'ABEAU F.C. |
| OMBA KABALO Francis | ISLE D'ABEAU F.C. |
| PULEIO GILLES | GRENOBLE FOOT 38 |
| SCHAPMANN Jean Charles | VALLEE DU GUIERS |

CERTIFICATION CFF1 25 JANVIER 2023 DOMARIN

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

| | |
|----------------------|--|
| M. PEREIRA Valentin | BALMES NORD ISERE |
| M. JDNOUR Mohamed | BALMES NORD ISERE |
| M. BOUFFIER Brice | BEAUVOIR ROYAS reporté sur Certif CORBELIN |
| M. OLLIVIER Benjamin | BOURGOIN FC |
| M. OUAILI Khaled | BOURGOIN FC |
| M. GRUJICIC Bojan | DEUX ROCHERS FC |
| M. PATRICOT Julien | DOLOMIEU US reporté sur Certif CORBELIN |
| M. PILLITIERI Bruno | DOLOMIEU US |
| M. VESSELA Luc | DOLOMIEU US |

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

M. RICARD Jody
M. CHERRAD Nouredine
M. DI MATTEO Vincent
Mme KOCH Johanna
M. MONFORT Leo
M. RODRIGUES Anthony
M. MOUNIER Jeremy
M. OLAGNON Thierry
M. DIOP Amadou
M. RECHOU Mathis
M. JAMPY Antoine
M. SOUISSI Mehdi
M. DJADOURI Karim
M. KHEFIF Hakim
M. TOUATI Hamadi
M. FOUSSENI Djalilou
M. CARIN Julien
M. BESSEAT Cyprien
M. MARTIN Corentin
M. POITE Remy
M. RABIER Yoan
M. TELLACHE Boualem

DOMARIN
EYBENS OC
ENT.FOOT.ETANGS
MOIRANS FC
MOIRANS FC
MOIRANS FC
RACHAIS ES
SAINT QUENTIN FALLAV
SASSENAGE
SASSENAGE
SEYSSINS FC
SEYSSINS FC
ST MARTIN D HERES FC
ST MARTIN D HERES FC
ST MARTIN D HERES FC
ST PAUL VARCES US
ST SIMEON BRESSIEUX
SUD ISERE FC
SUD ISERE FC
SUD ISERE FC
VALLEE DE LA GRESSE
TURC VERPILLIERE FC



ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

FORMATION CFF2 DES 6-7 ET 9-10 FEVRIER 2023 ST QUENTIN FALLAVIER

SESSION COMPLETE

Liste des inscrits

| | | |
|------------------|------------|-------------------------|
| DUBOIS PAGNON | Luc | 2 ROCHERS FOOTBALL CLUB |
| CHENAVER | Didier | ARTAS CHARANTONNAY |
| PICAUT | Christophe | ARTAS CHARANTONNAY |
| BOUQUET | Kevin | BEAUVOIR ROYAS |
| PIOMBO | Aurelien | BEAUVOIR ROYAS |
| SURENYAN | Alain | BEAUVOIR ROYAS |
| CLERMONT | Alexandre | BOURGOIN J. FC |
| FONTAINE | Audric | C.S. VOREPPE |
| BERNARD COLOMBAT | Severine | CESSIEU AS |
| KHECHABA | Ahmed | CVL 38 F.C |
| TOUIOUAR | ABDOULLAH | EYBENS OC |



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

| | | |
|------------|-----------|---------------------------------------|
| LUCCHINO | Adrien | F.C PAYS VOIRONNAIS |
| MORATA | Mathis | F.C PAYS VOIRONNAIS |
| MIOZ | Dorian | ISLE D'ABEAU F.C. |
| TOUCHET | Francois | ISLE D'ABEAU F.C. |
| HANNA | Romarc | NORD DAUPHINE O. |
| TACHEZ | Frederic | SAINT QUENTIN FALLAVIER |
| LE COVEC | Diego | SEYSSINET AC |
| BOUSSANDEL | Jawed | ST MARTIN D HERES FC |
| FREVILLE | GREGORY | ST MARTIN URIAGE FC |
| LIMA | Frederic | ST PAUL VARCES US |
| APPLANAT | Diane | SUD ISERE FC |
| MARTIN | Corentin | SUD ISERE FC |
| POITE | Remy | SUD ISERE FC |
| TELLACHE | Boualem | TURC VERPILLIERE FC |
| AZZARO | Alexandre | UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL |
| MONIN | Aurelien | UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL |
| RECHOU | Mathis | UNION SPORTIVE SASSENAGEOISE FOOTBALL |
| COELHO | Florent | VALLEE GRESSE FC |
| GRACA | Julien | VALLEE GRESSE FC |
| VERGINI | Thomas | VALLEE GRESSE FC |
| VIZZINI | Olivier | VOUREY SP |

CERTIFICATION CFF3 DU 1ER MARS A EYBENS

Attention les inscriptions doivent être faites avant le 19 janvier 2023

Reste 10 places

Liste des inscrits

| | |
|--------------------|----------------------------------|
| ACHOURI MHEIDI | UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE |
| SCARPA Dominique | A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE |
| MONGELLI Jean Paul | ES RACHAIS |
| CAILLIS Mehdi | F.C PAYS VOIRONNAIS |
| HACHANI Sami | F.C. D'ECHIROLLES |
| SURIANO Richard | F.C. D'ECHIROLLES |
| TELLACHE Boualem | F.C. TURC DE LA VERPILLIERE |
| MATIAS Alexis | LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN |
| BEAUDET Gregory | NOYAREY F.C. |
| BALDUCCI Nicolas | O.C. D'EYBENS |
| BOUDE Melvin | O.C. D'EYBENS |
| JOVANOVIC Ivan | O.C. D'EYBENS |
| SAADALLAH BACHIR | OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE |
| AIT IZEM FATIHA | SAINT MARTIN D'HERES F. C. |
| BOUSSANDEL Jawed | SAINT MARTIN D'HERES F. C. |

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 586 jeudi 22 décembre 2022

NOEL Fabrice Junior
PIOMBO Aurelien
AIT HAMMOU Abdelouahed
DA SILVA Anthony
MOREL Arnaud

SAINT MARTIN D'HERES F. C.
U. S. BEAUVOIR ROYAS
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE
U.S. LA MURETTE

FORMATION CFF1 9-10 ET 16-17 MARS 2023 LIEU A DEFINIR

Reste 20 places

Liste des inscrits

BOUHRIZI Azouz
CHNAFA Yazid
COLY Jean Marc
ABDESSATAR Anis
ZARZOUR Mustapha
MOUROSQUE Lucas
RICHARD Baptiste
MMADI Ayad
CHAALAL Farah
PIEDIMONTE Mathieu

A.S. TULLINS FURES
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. D'ECHIROLLES
F.C. SEYSSINS
F.C. SEYSSINS
F.C. SUD ISERE
F.C. SUD ISERE
U.S. GIEROISE
U.S. ST PAUL DE VARCES
U.S. ST PAUL DE VARCES



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>



Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.ff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>